

# LES REGIMES POLITIQUES

## I- Généralité :

### 1- Définition :

La notion de régime politique désigne le **mode de fonctionnement d'un État**, les règles qui régissent la façon de gouverner.

Fondées sur la coutume dans les temps anciens, ces règles sont le plus souvent aujourd'hui consignées dans une **Constitution écrite**.

### 2- La Constitution :

Une Constitution est **un ensemble de lois fondamentales** qui déterminent **la forme du gouvernement**. Les États-Unis appliquent la même constitution depuis leur fondation (la Constitution de **1787**). Dans la mesure où ils ont toujours conservé un État fédéral et républicain, ils se contentent de la compléter ou de la modifier lorsque cela s'avère nécessaire. Ces modifications, appelées **amendements**, portent par exemple sur l'abolition de l'esclavage (**13<sup>e</sup> amendement, en 1865**) ou l'accès des femmes au droit de vote (**19<sup>e</sup> amendement, en 1920**).

La France a en revanche connu **15 constitutions** depuis la Révolution de **1789**. Elle a eu une histoire politique mouvementée et une grande instabilité institutionnelle. En effet, de nombreux régimes se sont succédé au gré des révolutions et des coups d'État : deux empires, quatre républiques, le régime de **Vichy** et quelques épisodes monarchiques.

**Depuis 1958**, la cinquième Constitution républicaine organise le fonctionnement de l'État en France.

## II- Typologie des régimes politiques :

Les termes qui désignent les principales formes de régimes politiques remontent à l'Antiquité. Les Grecs ont été les premiers à tenter de classer les régimes politiques. Ainsi, la **monarchie** est le gouvernement d'une seule personne (le « **monarque** ») ; l'**aristocratie** est le gouvernement d'une minorité de personnes, considérées les meilleures (les « **aristocrates** ») ; la **démocratie** est le gouvernement du peuple, etc.

Les types de régimes politiques sont très nombreux. De nos jours, on les classe en deux types principaux : les **régimes démocratiques**, dans lesquels la population exerce le pouvoir par l'intermédiaire de représentants librement choisis lors des élections, et les **régimes autoritaires**, dans lesquels la population est gouvernée par une ou plusieurs personnes qui imposent leur volonté.

### A- Les Régimes autoritaires :

#### Qu'est-ce qu'un régime autoritaire ?

Dans cette catégorie, on retrouve aussi bien la monarchie française et l'Empire russe que le nazisme ou le fascisme italien de l'époque contemporaine. En effet, ce qui caractérise les régimes autoritaires, c'est que **l'autorité de l'État est tout entière concentrée dans les mains d'une personne** (le roi, le tsar, le *Führer* ou le *Duce*) ou d'un groupe restreint de personnes.

#### a- Caractéristiques :

Plusieurs éléments caractérisent les dictatures modernes :

- il n'y a **pas d'élections** ou bien les élections sont **truquées** afin que le gouvernement en place ne soit pas remis en cause ;
  - l'opposition n'a pas le droit de s'exprimer ;
  - les partis politiques sont supprimés ;
  - parfois un seul parti politique (celui du pouvoir) est autorisé et devient un instrument de **propagande** ;
  - les syndicats sont supprimés ;
  - l'ordre est maintenu par la **violence** ;
  - la presse est censurée ;
  - la culture est au service de l'État ;
- le dictateur est l'objet d'un **culte de la personnalité**.

## B- Les Régimes démocratiques :

### Qu'est-ce qu'un régime démocratique ?

Dans une démocratie, le **peuple est souverain**, c'est lui qui exerce le pouvoir. Toutefois, il est difficile de mettre en place une démocratie directe. C'est pourquoi les démocraties sont, en pratique, **représentatives** : le peuple gouverne par l'intermédiaire de ses représentants, qu'il élit au **suffrage universel**.

#### a- Caractéristiques :

##### Quelles sont ses caractéristiques ?

Si une démocratie peut prendre la forme d'une République, d'une monarchie ou d'un Empire, tous les régimes démocratiques ont en commun le respect de plusieurs principes :

- la **garantie des droits fondamentaux** (la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de manifestation, etc.) ;
- la **séparation des pouvoirs** (les pouvoirs ne sont pas concentrés en un seul homme, mais ils sont partagés entre un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire) ;
- le **pluralisme politique** (il existe plusieurs partis politiques et l'électeur peut voter pour le parti qui correspond le mieux à ses convictions).

#### b- Typologie :

##### Quels sont les différents types de régimes représentatifs ?

On distingue plusieurs types de régimes représentatifs. Un régime est dit **présidentiel** lorsque le chef de l'État détient plus de pouvoirs que le Parlement (c'est le cas aux États-Unis). Il est dit **parlementaire** lorsqu'il y a un équilibre des pouvoirs entre le Parlement et le gouvernement (c'est le cas en France). Enfin, il est dit **d'assemblée** lorsque le Parlement impose sa volonté au gouvernement (comme dans la France de la **IV<sup>e</sup> République**).

